

HABITAT ET LOGEMENT

Les aides pour propriétaires occupants

Vous êtes propriétaire de votre logement et souhaitez entreprendre des travaux d'économie d'énergie ou d'accessibilité ? Des aides existent afin de concrétiser vos projets. Cap Info Habitat vous guide sur les subventions accordées avec ou sans conditions de revenus. L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la région, le département, Cap Atlantique, ou votre caisse de retraite peuvent, sous certaines conditions, participer au financement de vos travaux.

Êtes-vous éligible aux aides de l'ANAH ?

Deux catégories de ménages sont éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat pour le financement des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à la perte d'autonomie.

Cette distinction permet de déterminer le taux maximal de subvention dont les ménages pourront bénéficier pour leur projet de travaux si leur dossier de demande est agréé.

Le montant des ressources à prendre en considération en 2020 est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-1 de toutes les personnes qui occupent le logement (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur les revenus).

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours.

Il est indispensable de vérifier si votre situation correspond également aux autres conditions pour pouvoir déposer un dossier d'aide de l'ANAH.

Votre logement doit être votre résidence principale et doit être achevé depuis plus de 15 ans.

Réduire ses dépenses énergétiques

Vous réunissez les principales conditions (de revenus, d'âge du logement et de résidence principale) requises pour pouvoir prétendre à une subvention de l'ANAH.

Vous souhaitez réaliser plusieurs types de travaux

Vous envisagez un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisés en même temps, comme par exemple le remplacement de la chaudière, l'isolation des combles et le remplacement de fenêtres ? Cap Atlantique peut prendre en charge un diagnostic thermique pour vous aider à définir votre projet en fonction des choix les plus judicieux et les plus efficaces. Un gain énergétique d'au moins 25 % est requis pour une demande de subvention "Sérénité" auprès de l'ANAH dans le cadre du programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique 2019 - 2021. Vous serez ensuite accompagné gratuitement, par l'opérateur retenu par Cap Atlantique, de la constitution de votre dossier jusqu'au paiement des subventions des différents partenaires.

Vous souhaitez réaliser un seul type de travaux

Vous souhaitez faire réaliser le changement du mode de chauffage, ou l'isolation des murs ou des combles par une entreprise labellisée RGE (Reconnue Garant de l'Environnement). Vous pouvez prendre contact avec **l'Espace Info Energie au 02 40 08 03 30** pour être conseillé dans le choix de vos devis avant de vous inscrire directement en ligne sur le site Internet : www.maprimerenov.gouv.fr.

“ *Isolation à un euro : attention aux démarches frauduleuses.* ”

Adapter son logement à la perte d'autonomie

Vous souhaitez rendre votre logement fonctionnel pour pouvoir rester vivre chez vous :

- ▶ remplacer la baignoire par une douche,
- ▶ Installer un monte escalier, ...

Un ergothérapeute peut vous conseiller sur les travaux à prévoir et vous orienter vers les aides existantes.

Pour les personnes de plus de 75 ans, un ergothérapeute peut intervenir sur demande dans le cadre du diagnostic "Bien chez moi" proposé par les caisses de retraites complémentaires [Agirc - Arrco](#).

Les personnes hospitalisées peuvent solliciter une visite-conseil d'un ergothérapeute de la structure médicale pour envisager le retour au domicile dans les meilleures conditions.

Des conseils utiles pour tous

Si vos revenus ne vous permettent pas de bénéficier des aides de l'ANAH, vous pouvez néanmoins être utilement guidé dans vos choix de travaux par des experts de l'énergie ou de l'adaptation.

Améliorer le confort et réduire ses consommations d'énergie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec **l'Espace Info Energie au 02 40 08 03 30** ou sur [internet](#) pour être conseillé gratuitement et de manière impartiale dans le choix de vos devis de travaux.

Des solutions d'aménagement pour adapter son logement

Vous souhaitez rendre votre logement fonctionnel pour pouvoir rester vivre chez vous :

- ▶ remplacer la baignoire par une douche,
- ▶ Installer un monte escalier, ...

Un ergothérapeute peut vous conseiller sur les travaux à prévoir dans le cadre du diagnostic "Bien chez moi" proposé par les caisses de retraites complémentaire [Agirc - Arrco](#) pour les personnes de plus de 75 ans.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**